

ZONAGE ACCELERATION ENR

Contribution La Parole aux Citoyens

Réunion publique du 24 janvier

25 personnes présentes. Voir les [planches projetées](#)

Résumé des échanges :

Les propositions consensuelles

- Le consensus est général sur la nécessité de développer le photovoltaïque en toiture et sur ombrières. Diverses pistes concrètes ont été évoquées. Des règles allant dans ce sens sont proposées pour inscription au PLUi (notamment pour les zones d'activités).
- Pour les parcs au sol, l'utilisation de sites réellement anthropisés (ancienne décharge, terrains d'entraînement de l'école de Travaux public,...) ne soulève aucune objection
- Il en est de même pour l'utilisation des plans d'eau des anciennes gravières dans la mesure où certains plans d'eau soient également rendus accessibles pour les loisirs (baignade, pêche) et d'autres conservés comme réserves naturelles

Des propositions innovantes

- Des projets citoyens en toitures ou petits parcs au sol
- Le développement de l'autoconsommation collective
- Un projet de parc flottant sur le canal EDF
- La reforestation des anciennes ripisylves de la Durance pour une exploitation bois-énergie
- Le développement de la géothermie de nappe
- Le développement des réseaux de Chaleur/Froid

Les points sensibles

La mise en place de zones d'exclusion préservant les zones naturelles d'intérêt majeur de la commune fait également l'objet d'un large consensus :

- Les zones Natura 2000 (**Gros Mourre** et **Durance**) sont à préserver mais aussi la **colline du Pas des Lancier** et **Le Piboulon**
- **L'agrivoltaïsme** : Cette technologie fait débat. La pression des développeurs est forte mais les cultures ont besoin de lumière et les expérimentations en cours ne démontrent pas vraiment d'effet positif sur l'augmentation des rendements agricoles (sauf pour la vigne ?) Des règles sont proposées de préservation du potentiel agricole :
 - A titre expérimental sur des surfaces limitées (moins de 2 ha)
 - Uniquement sur des friches agricoles de plus de 10 ans
 - A condition d'une remise en culture effective
 - Sous réserve d'un avis conforme de la chambre d'agriculture et de la CDPENAF (Comité Départemental de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers)

Propositions zonage

Toitures publiques

Gymnases, services techniques, école F.Mistral



Gymnases



Services techniques



Ecole Frédéric Mistral

Ecole Travaux Publics



Essentiellement sur toitures plates



tout n'est pas utilisable



Ombrières Parking Ecole TP

Toitures zone d'activités



Toitures adaptées : Biscarat, station lavage, Ateliers du cèdre, Tout pour la piscine,

Proposition d'un **groupement d'autoconsommation collective** sur les toitures en ZA
Dans la future ZA (Zone Artisanale) chemin de Salon les toitures doivent être structurellement capables d'installation PV et avec au moins 50% de surface orientée au Sud.

Intermarché

Toiture magasin + Ombrière parking ?

Pom'Alliance



Usine SEAC béton précontraint



Remplacement bâche par bac acier + Panneaux ?

Agri Distribution



Ombrières parkings



Parkings Cimetière



Parking Douneau



Parking Rond-Point de la Durance



Parking Mille Bouquets ???



Parkings golf

Petits parcs citoyens au sol < 500kWc



Délaissé usine EDF

Canal EDF



*Proposition d'un **parc flottant** expérimental sur le canal EDF à Fontenelle*

Délaissé canal EDF



Ancienne décharge



Permis CVE déjà accordé

Terrains Ecole TP (Travaux Publics)



Voir contraintes PPRI (Plan Prévention des Risques d'Inondation) ? dont 11 ha en aléa moyen.

Gravières Lafarge



Parc flottant sur un des 3 plans d'eau. Voir contraintes PPRI

Délaissés SNCF

A analyser ?

Agrivoltaïsme

A ce jour l'agrivoltaïsme n'a pas encore démontré d'amélioration de la production agricole

Voir articles Reporterre : [partie 1](#), [partie 2](#), [partie 3](#)

Voir [reportage France culture](#) :

Afin de garantir que les installations d'agrivoltaïsme ne nuisent pas à la productivité du territoire agricole communal, celles-ci ne doivent être autorisées en priorité que sur des friches agricoles et à condition que ces friches soient remises en culture avec un véritable projet agricole approuvé par la chambre d'agriculture. Un avis conforme de la CDPENAF (Commission Départementale de protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) est par ailleurs nécessaire.

Les friches potentiellement concernées sont uniquement celles recensées par la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) en 2024. Pour éviter les effets d'aubaine par des non agriculteurs, les autorisations sont limitées aux propriétaires-exploitants.

Zones d'exclusion

Pas des Lanciers : Un projet a été proposé au Pas des Lanciers. Cette zone n'est pas classée Natura 2000 mais constitue un prolongement écologique du massif de la Cabre lui-même classé en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) par la commune de Sénas qui fait partie du PNR des Alpilles . Mallemort n'est pas dans le PNR des Alpilles, mais la zone du Pas des Lanciers est à préserver au même titre que le reste du massif de la Cabre.

Piboulon : Un projet a été proposé en décrivant le Piboulon comme un tas de débris issus du creusement du canal EDF. Le Piboulon n'est pas un tas de débris mais un des derniers vestiges de Crau ancienne du Val Durance. Son intérêt géologique et botanique est tout à fait remarquable notamment pour sa richesse en orchidées

Gros Mourre : Des possibilités existent mais ce secteur est en Zone Natura 2000 et n'est donc pas prioritaire.

Eolien

Zonage Région PACA rédhibitoire ou défavorable

Usine EDF Mallemort

Micro hydraulique

Chutes du Canal des Alpines. Exemple Chute de Douneau



Utilisation de la restitution en Durance ?

Méthanisation

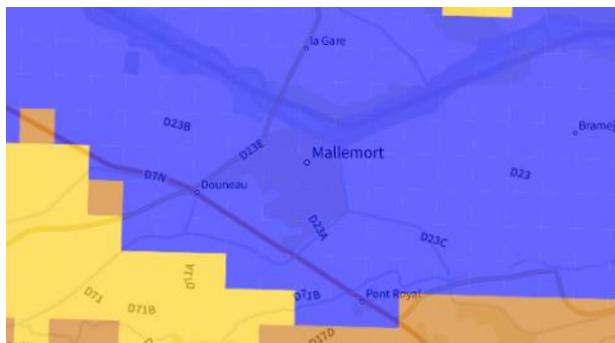
Les sites propices et éventuellement prioritaires sont les zones industrielles et les sites des installations déjà existantes pour le traitement des déchets (ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux, centre de tri, incinérateurs, recyclage,...) éloignées de plus de 1km des habitations et proches du réseau de gaz GRDF

A Mallemort la zone de la déchetterie n'est pas envisageable (raccordement < 1km) car trop proche des habitations du golf

Géothermie

Mallemort possède un potentiel de « géothermie en nappe » identifié comme très favorable.

Travail à mener pour promouvoir ce potentiel en particulier dans la future zone d'activité du chemin de Salon et dans les futures OAP (Roure)



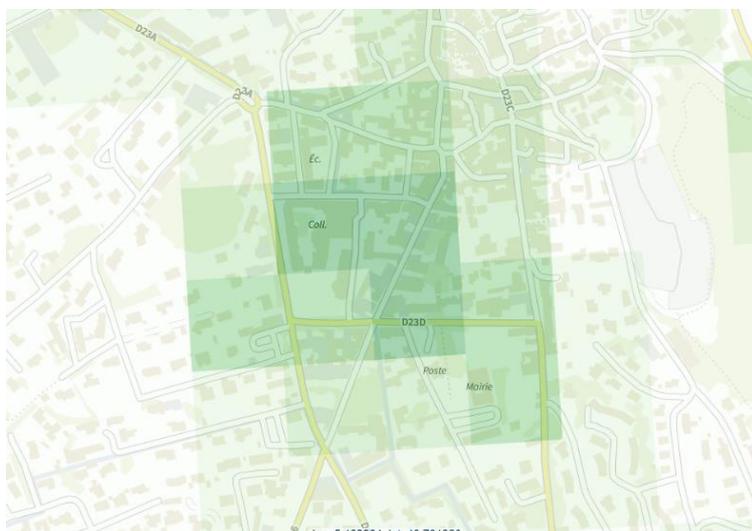
Voir : <https://www.geothermies.fr/les-technologies-de-geothermie-de-surface>

Mobilité électrique

Bornes de recharges sur **tous les parkings** en centre-ville et en Zone d'Activités

Réseaux de chaleur

Un réseau chaleur/froid est imaginable pour desservir l'ensemble des bâtiments publics : écoles Mistral, Espélido et Claudel, Gymnases, Mille club, Médiathèque, Mairie



Voir aussi réseau de chaleur dans la future zone d'activité et les nouvelles OAP

Bois-énergie

Reforestation en bordure de Durance. Reforestation Gros Mourre

Remplacement chaudière fuel et gaz...

Eau chaude sanitaire solaire

Projet école TP ; Piscine municipale ?